

69133

Distr.
LIMITEE

PSD.4/INF.5
29 janvier 1986

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis Abeba, Ethiopie, 3 - 12 mars 1986

QUESTIONS DECOULANT DE REUNIONS PRECEDEMMENT ORGANISEES
SOUS L'EGIDE DE L'ONU ET DE LA CEA

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1	1
II. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	1-4	2-13
III. STATISTIQUES	4-6	14-22
IV. POPULATION	7-10	23-38
V. LE SYSTEME PANAFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION	10-13	39-53

QUESTIONS DECOULANT DE REUNIONS PRECEDEMMENT ORGANISEES
SOUS L'EGIDE DE L'ONU ET DE LA CEA

I. INTRODUCTION

1. Le présent document résume succinctement les principales décisions et recommandations adoptées lors des diverses réunions organisées dans les domaines de la planification du développement économique, des statistiques, de la démographie, de la documentation et de l'information au cours de la période 1984-1985. Il est destiné à servir de documents d'information pour la quatrième session de la Conférence commune.

II. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

2. Suite à la résolution 501 (XIX) de la Conférence des ministres de la CEA prescrivant, entre autres choses l'établissement d'études prospectives au niveau sous-régional, la CEA, à la demande du CILSS, a entrepris une étude prospective sur la région sahélienne (1983-1998). La première partie de l'étude était consacrée au recensement des problèmes auxquels était en butte la région (1973-1983) ainsi qu'aux efforts conjoints à déployer pour y porter remède. La seconde partie de l'étude s'attache essentiellement à examiner les principales variables qui entravent gravement le développement, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et de l'énergie, en analysant le type de développement de la région à partir de deux scénarios : l'un lié à la tendance historique qui suppose une continuité dans les politiques de développement et l'autre au développement normatif fondé sur les potentialités de développement de la région, en tenant compte de la mise en oeuvre systématique du Plan d'action de Lagos et de la Stratégie internationale du développement.

3. Un colloque a été organisé par le CILSS à Dakar (Sénégal) du 21 au 23 novembre pour examiner le document établi en commun par le CILSS et la CEA sur "le développement économique des Etats membre du CILSS : une étude prospective pour la période 1983-1998". Une déclaration a été adoptée dans laquelle était préconisée la mise sur pied d'un programme d'action en faveur du redressement des économies des pays du Sahel et d'un soutien international. Ce programme d'action mettait l'accent sur des politiques d'autosuffisance alimentaire, de développement de l'énergie et de mise en valeur des ressources minérales, de diversification industrielle et d'amélioration des transports et communications. Il a également été proposé d'effectuer des travaux de recherche interdisciplinaire axés notamment sur la politique sectorielle, les politiques monétaires et financières, les techniques et la recherche appliquée, ainsi que sur les incidences des activités du secteur extérieur sur les politiques intérieures.

4. Le Comité de la planification du développement a tenu deux réunions depuis la dernière Conférence et sa vingtième session s'est déroulée au Siège de l'ONU à New York, du 17 au 21 mai 1984. Les questions de développement examinées à cette occasion étaient en rapport avec les problèmes à long terme liés à la reprise de la croissance économique mondiale au sein des principaux groupements économiques, aux principales entraves à la participation des pays en développement à la reprise économique mondiale, aux priorités et politiques de développement pour le reste des années 80, ainsi qu'aux problèmes de la dette et du financement du développement.
5. Le Comité qui s'est d'abord réuni du 19 au 21 novembre 1984 à Genève, a repris les travaux de sa vingt et unième session du 20 au 23 avril 1985 à New York. Les participants ont examiné des questions d'une importance capitale pour l'avenir de la coopération multilatérale, thème de la réunion, en s'attachant aux problèmes liés au développement de l'économie mondiale, y compris la dette des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, et aux perspectives offertes. Le Comité a également mis l'accent sur la situation sérieuse engendrée par la crise en Afrique et adopté une déclaration à l'issue de la première partie de sa vingt et unième session à Genève, le 21 novembre 1984, intitulée "Propositions d'action pour l'Afrique au Sud du Sahara".
6. Un document intitulé "La crise de l'Afrique et les changements structurels", élaboré par la CEA à la demande du Comité de la planification du développement, mettait l'accent sur la nature de la crise, la façon de la gérer à court, à moyen et à long termes, compte tenu de l'urgence de la situation, de même que sur la nécessité de redresser d'urgence certains secteurs particulièrement délicats, en soulignant les principaux problèmes opérationnels que posent aux pays africains le passage du traitement de problèmes de survie à ces réformes structurelles à long terme. Ce document a été publié sous la cote CDP/21/EP3.
7. A la reprise de sa vingt et unième session, le Comité a examiné les cas de trois pays à savoir Kiribati, Tuvalu et Vanuatu qui demandaient à être ajoutés à la liste des PMA, conformément à la résolution 1984/58 de l'ECOSOC, en date du 26 juillet 1984, et à la résolution 39/198 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1984. Il convient de signaler cependant qu'aucune demande allant dans ce sens n'avait été enregistrée de la part de pays africains au cours des deux dernières sessions.
8. Après un examen attentif des dossiers rendu possible grâce aux données fournies par le secrétariat, le Comité a recommandé l'inclusion de Vanuatu et décidé de laisser les deux autres cas en suspens en attendant qu'un ensemble de critères nouveaux soit établi. En effet, le Comité a jugé les critères actuels inadéquats et préconisé que soient adoptés d'autres critères qui permettraient de le faire une idée exacte de l'utilité de la liste des PMA.

9. Dans le domaine de la planification et des projections, des services consultatifs et une assistance technique ont été fournis au Bénin, au Mali, à Maurice, au Rwanda et au Tchad en ce qui concerne notamment l'évaluation de plans et les programmes d'ajustement, l'estimation des besoins alimentaires et sanitaires résultant de la crise et l'élaboration de modèles économiques.

10. Plusieurs tables rondes, ainsi que des réunions de groupes consultatifs ont été organisées par les pays africains les moins avancés avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, en 1984 et en 1985. Les pays qui ont organisé des tables rondes avec l'aide du PNUD en 1984 ont été le Burundi, les Comores, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Lesotho et le Malawi et, en 1985, le Burkina Faso, le Burundi, le Mali et la République centrafricaine. Le système de tables rondes a été et continue d'être un instrument de coordination de l'aide, conformément aux objectifs du nouveau Programme substantiel d'action.

11. Les quatrième et cinquième réunions de consultations interinstitutions des Nations Unies se sont tenues à Genève (Suisse) respectivement les 11 et 12 février et le 29 avril 1985. La quatrième réunion de consultations a mis l'accent sur la préparation de la réunion d'examen mondial à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action, tandis que la cinquième a envisagé les modalités d'organisation de celle-ci par les institutions du système des Nations Unies, ainsi que la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action au cours de la seconde moitié des années 80. Le secrétariat a été en outre représenté à la réunion entre les experts gouvernementaux sur la coopération et le développement des pays donateurs et les institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique, tenue du 1er au 10 mai 1985, et à laquelle participaient également des représentants des pays les moins avancés, ainsi qu'à la réunion de haut niveau du Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés consacrée à l'examen mondial à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80, qui a eu lieu à Genève du 30 septembre au 11 octobre 1985.

12. La troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés s'est déroulée du 9 au 12 mai 1984 à Addis Abeba. Elle a été suivie, du 22 au 24 mai 1984, toujours à Addis Abeba, de la quatrième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. Les participants ont examiné les conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés (1981-1983), les progrès réalisés dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés (1982-1983) et une étude spéciale sur les politiques de fixation des prix dans les pays africains les moins avancés. Les principaux documents qui ont été examinés lors des quatrième et cinquième réunions tenues à Addis Abeba du 11 au 13 avril et du 23 au 24 avril 1984 respectivement étaient

les suivants : a) étude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés (1981-1984); b) examen et évaluation régionale des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action dans les PMA (1981-1984); et c) l'ampleur de la sous-utilisation de la capacité industrielle et ses conséquences sur le développement industriel des pays africains les moins avancés. A sa cinquième réunion, la Conférence des ministres a publié un mémorandum adressé au Groupe intergouvernemental de la CNUCED chargé de la question des pays les moins avancés pour examen lors de la réunion d'examen mondial à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action en septembre - octobre 1985. Le mémorandum avait pour principal objet d'indiquer la position des pays africains sur les divers objectifs du nouveau Programme substantiel d'action, en particulier s'agissant des mesures de soutien international nécessaires à sa mise en oeuvre.

13. Une table ronde des gouverneurs des banques centrales africaines et des hauts fonctionnaires d'institutions financières internationales a été organisée à Addis-Abeba, du 4 au 7 février 1985, pour examiner et définir une stratégie devant permettre de régler les problèmes de balance des paiements et de fuite de devises à court, à moyen et à long termes. Les participants ont à cette occasion souligné l'urgente nécessité de poursuivre simultanément des politiques d'offre et de demande. Au niveau national, il a été préconisé, entre autres, d'adopter des politiques appropriées en matière de fixation des prix, de taux d'intérêt, d'octroi de crédits, de taux de change et de fiscalité. Pour le moyen et le long terme, il avait été souligné, s'agissant des politiques d'exportation au niveau national, qu'il conviendrait de s'écarter de la pratique héritée de la puissance coloniale et fondée sur la production d'une faible gamme de produits de base et de matières premières dont la demande extérieure est en baisse, pour s'orienter vers un type plus diversifié de structures d'exportation comprenant notamment des produits manufacturés. Les participants ont également discuté de la nature, de l'origine et de l'ampleur des fuites de devises occasionnés par la vente de produits et le commerce des invisibles et recommandé le renforcement du contrôle des changes et de l'inspection des produits avant leur envoi, afin d'éviter une surestimation de la facture des importations et une sous-estimation de celle des exportations.

III. STATISTIQUES

14. Les travaux de la Commission de statistique des Nations Unies se sont déroulés à New York du 25 février au 6 mars 1985. Au nombre des importants points inscrits à l'ordre du jour figuraient notamment la satisfaction des besoins des utilisateurs et l'amélioration des conditions de diffusion en ce qui concerne les statistiques internationales et les indicateurs sociaux, les comptabilités nationales, les classifications économiques internationales, l'industrie, les statistiques en matière d'énergie et d'environnement, les recensements sur la population et l'habitation ainsi que la coopération technique.

15. L'accent a été mis sur les activités liées aux statistiques sociales, y compris les indicateurs. Il a été en outre souligné que les activités dans ce dernier domaine ne pouvaient pas être séparées des efforts globaux déployés pour améliorer les statistiques sociales. Ces activités devaient notamment être axées sur les enfants, la jeunesse, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. Des indicateurs portant sur ces domaines sont en cours d'élaboration.

16. Les participants ont également examiné les publications et la diffusion des données statistiques et indiqué qu'il était nécessaire d'améliorer la teneur des publications et de favoriser leur diffusion en temps utile. On a estimé qu'il devait exister des moyens rentables d'évaluer la teneur des publications de l'ONU, soit par le biais de comités nationaux d'utilisateurs, soit lors de conférences internationales tenues à cet effet.

17. Le projet de révision du système de comptabilité nationale (SNC) a été également mentionné et l'on a souligné que les besoins des pays en développement devraient être pris en considération en s'assurant que ces concepts et classifications du SNC étaient adaptés à ces pays.

18. Un autre sujet a également été abordé, à savoir les classifications économiques internationales. C'est ainsi qu'il a été décidé que les Etats membres devraient, au plus tard au début de 1988, fournir des données sur le commerce international sous forme du document de CTIC/Rev. 3. Auparavant, la Commission avait approuvé avec de légères modifications ce document dont la parution est prévue pour 1985. En outre, les projets révisés portant sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale des produits (CPC) seront présentés à la prochaine réunion de la Commission. Entre temps, les activités relatives à la CITI se poursuivront en collaboration avec tous les organismes compétents, y compris les commissions régionales. Il convient de noter que toutes ces versions révisées des classifications économiques sont basées sur le Système harmonisé.

19. La Commission a également examiné les recommandations relatives à la série de recensement de 1990 de la population et de l'habitation. Le Bureau de statistique de l'ONU n'aura en principe aucun document spécial à publier à ce propos, la plupart des décisions et recommandations relatives à la série de 1980 restant toujours valables. Toutefois, des recommandations supplémentaires peuvent être formulées. Le principal sujet de préoccupation était l'application des recommandations de la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail sur la main-d'oeuvre, l'emploi, le chômage et le sous-emploi. Il convient de rappeler que la Conférence avait révisé certains des concepts, définitions et classifications liés aux populations économiquement actives et inactives, concepts, définitions et classifications qui devront être à présent utilisés aux fins du recensement. La réunion du Groupe d'experts, convoquée en novembre 1985, examinera ces questions en plus d'autres qui devront l'être dans le cadre de l'application des recommandations concernant la série de recensements de la population et de l'habitation de 1990.

20. La Commission a examiné la question de la contribution apportée dans le domaine de la coopération technique par l'ONU et d'autres organismes et elle a indiqué que la part des fonds d'assistance technique alloués au personnel de projet dans le cadre des projets des Nations Unies était plutôt élevée. La Commission a ensuite poursuivi l'étude du programme concernant la mise en place des services de comptabilité nationale, ainsi que la Living Standards Measurement Study et elle s'est félicité des progrès accomplis à ce jour. Elle a en outre abordé les problèmes particuliers des pays statistiquement les moins développés. Ce dernier concept a été critiqué par certains participants qui ont préféré qu'on s'en tienne à l'appellation courante de "pays les moins avancés" (PMA). Toutefois, il a été décidé de réunir un groupe d'experts si l'on disposait de ressources extra-budgétaires pour cerner ces problèmes particuliers et y porter remède.

21. La Commission a adopté un projet d'ordre du jour pour sa vingt-quatrième session qui se tiendra en 1987. Il porte notamment sur des questions liées aux relations entre les instituts nationaux et internationaux de la statistique, ainsi que sur les problèmes particuliers rencontrés dans ce domaine par les pays statistiquement les moins avancés parmi les pays en développement. Un autre problème particulier sera débattu lors de la prochaine réunion, à savoir les relations mutuelles entre les services de la statistique et le nouveau réseau des bases de données.

Les autres points de l'ordre du jour sont les mêmes que ceux qui figuraient à celui de la vingt-troisième session.

22. La vingtième session de la Commission et la onzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA ont adopté une série de recommandations relatives aux questions économiques inscrites à l'ordre de la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Cela faisait suite à une évaluation sectorielle du Plan d'action de Lagos qui portait notamment sur la planification des développements, les statistiques et la population. La Commission a également proposé l'adoption de mesures sectorielles en vue de la réalisation rapide des objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. Dans la partie consacrée aux statistiques, les Etats membres ont été instamment priés de redoubler d'efforts pour élaborer des programmes de développement statistique et les incorporer dans les plans nationaux de développement. Des efforts seront davantage déployés pour inscrire tous les projets dans le cadre du Programme africain concernant la mise en place de dispositifs d'enquêtes sur les ménages (PADEM). Des séminaires sur le développement des bases de données statistiques seront également organisés par la CEA.

IV. POPULATION

23. La période examinée a été caractérisée par la tenue de la Conférence internationale sur la population, à Mexico en (août 1984), de la vingt-troisième session de la Commission de la population et des dixième et onzième réunions de la Conférence des ministres de la CEA. Il convient de rappeler que lors de la troisième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains, une seconde session du Comité préparatoire avait été convoquée pour préparer la Conférence de Mexico. La principale tâche du Comité à cette session était de poursuivre les activités entreprises lors de la première session. Tous les pays membres de l'ONU pouvaient y participer et la plupart des recommandations qui leur avaient été présentées ont été adoptées.

24. La quasi-totalité des pays africains ont participé à la Conférence de Mexico. Ils se sont mis d'accord sur la nécessité de poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action mondial sur la population et ont adopté 88 recommandations ainsi que la Déclaration de Mexico sur la population et le développement. Le Secrétaire général de la Conférence a résumé les débats de celle-ci et indiqué que les recommandations mettaient en relief les points suivants :

- a) La croissance de la population, les problèmes de migration et les taux élevés de mortalité et de morbidité appelaient une action immédiate;
- b) Des taux moins élevés de mortalité devraient être atteints;
- c) Les gouvernements devaient mettre à la portée de tous les informations, l'éducation et les moyens de nature à permettre aux couples et aux individus d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désiraient dans le respect des droits de l'homme et sans qu'aucune coercition ne soit exercée ni aucune limite imposée. Il ne fallait pas encourager l'avortement en tant que méthode de planification familiale mais la planification naturelle devait compter au nombre de méthodes qu'approuvaient les autorités médicales et d'emploi recommandé.
- d) Il fallait intégrer les services de santé maternelle et infantile dans le système des soins de santé primaires;
- e) Il fallait assurer aux femmes un plein accès à l'éducation, à l'information et à l'emploi;
- f) Il fallait intégrer les stratégies de développement urbain et rural;
- g) Il fallait prêter attention à l'évolution des structures par âge et des structures des familles et des ménages;

- h) Il fallait rassembler des données démographiques qui serviraient à la recherche et à l'analyse touchant la politique générale et le processus de planification;
- i) Il fallait assurer une gestion autonome des programmes de population;
- j) L'importance des organisations non gouvernementales devait être reconnue;
- k) Il était nécessaire de formuler de programmes opérationnels et d'accroître les ressources^{1/}

Ces recommandations sont dans l'ensemble conformes à celles qui figurent dans le Programme d'action de Kilimanjaro, contribution de l'Afrique à la Conférence, et elles en ont constitué l'élément régional.

25. La vingt-troisième session de la Commission de la population s'est tenue à New York du 19 au 28 février 1985. Elle a porté essentiellement sur l'application des recommandations de la Conférence internationale sur la population, ainsi que sur leurs conséquences sur les activités menées par les organismes du système des Nations Unies. Les participants ont, entre autres, examinés les mesures complémentaires à prendre, les questions relatives au contrôle des tendances et politiques en matière de population, les progrès réalisés dans les activités menées en 1984 et le programme de travail pour la période biennale 1986-1987.

26. A propos des mesures complémentaires devant être adoptées par l'ONU, l'accent a été placé sur certaines recommandations particulières ayant trait à des domaines tels que les taux élevés de croissances démographique, l'interaction entre la population et le développement, le rôle et la condition de la femme, les droits de l'homme, le droit de choisir l'ampleur de sa famille, la souveraineté nationale, la qualité de la vie, les politiques générales et la planification de la famille, la paix et la sécurité, la répartition démographique.

27. Les pays ont été invités à faire part de leurs différents résultats d'expériences. On a souligné que les besoins régionaux spécifiques devraient être pris en considération et qu'une plus grande priorité devrait être accordée à l'assistance financière aux pays en développement où l'on enregistre des taux de croissance démographique très élevés.

28. Les incidences des recommandations de la Conférence internationale sur la population ont fait l'objet d'un débat. C'est ainsi que les commissions régionales ont été invitées à faire des déclarations à cet égard. Les débats ont porté tout particulièrement sur la situation d'urgence qui prévaut actuellement en Afrique, ainsi que les problèmes démographiques corrélatifs, de même que le prix de conscience de plus en plus aiguë dont font preuve les gouvernements à l'égard des problèmes démographiques, ainsi que leurs vues

^{1/} E/1985/25, E/CN.9/1985/5, Commission de la Population, rapport de la vingt-troisième session, 19-28 février 1985.

sur la question telles que reflétées dans le Programme d'action de Kilimandjaro et exprimé à Mexico. La Commission a été informée des mesures prises par la CEA pour incorporer pleinement les recommandations du Programme d'action de Kilimandjaro et de la Conférence internationale sur la population dans son programme de travail, avec tous les détails à l'appui.

29. La Commission de la population a senti la nécessité qu'il y avait d'assurer une meilleure coordination des activités démographiques au sein du Système des Nations Unies. Des représentants ont émis des propositions visant à remettre sur pied le sous-comité ACC sur la population.

30. La question du contrôle des tendances et des politiques démographiques a été examinée. Une proposition a été faite par la Division de la population tendant à choisir quelques domaines sur lesquels porterait le rapport de contrôle, les données ne changeant pas de façon notable tous les deux ans. Des suggestions ont été faites quant à la définition de priorités nouvelles (urbanisation, migration interne et mortalité) qui devraient, de l'avis des participants, recevoir une plus grande attention.

31. La Commission a examiné les activités menées au cours de la période 1984-1985, ainsi que le programme de travail pour la période 1986-1987 du Département des affaires économiques et sociales internationales (DAESI) et du Département de la coopération technique pour le développement.

32. La Commission a adopté son rapport assorti de quatre projets de résolution portant sur la structure de la population, les implications de la Conférence internationale sur la population, le programme de travail ainsi que la condition et le rôle de la femme.

33. Le projet de résolution sur la structure de la population prie instamment les gouvernements d'accorder une attention toute particulière, lors de la formulation de leurs politiques, aux aspects suivants : le nombre d'élèves et la nécessité de disposer davantage d'écoles et d'enseignants, la modification de la structure familiale et le rôle de la famille, la constitution de nouveaux foyers et les besoins en matière de logement, le changement des modèles de consommation et des modes d'épargne, la nécessité d'offrir aux jeunes des possibilités d'accéder à des emplois productifs, la nécessité de faire bénéficier les personnes âgées d'une sécurité sociale et économique, ainsi que leur contribution potentielle au développement.

34. Le projet de résolution sur les implications de la Conférence internationale sur la population invitait le Secrétaire général à tenir compte des vues exprimées par la Commission dans l'application du paragraphe 13 de la résolution 39/228, à savoir accroître l'assistance aux pays en développement et présenter au Conseil économique et social un rapport de synthèse sur les aspects techniques et de fond du contrôle des tendances, politiques et programmes démographiques.

35. La dixième réunion de la Conférence des ministres de la CEA s'est réunie en 1984, aussitôt après la tenue de la troisième session de la Conférence commune. Elle a adopté le rapport de la Conférence commune et, en particulier, la résolution 506 (XIX) appuyant le Programme d'action de Kilimandjaro.

36. La onzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA tenue en avril 1985 a été précédée de la sixième réunion du Comité technique préparatoire plénier, laquelle a pris note des activités en matière de population menées par le secrétariat et examiné les résultats de la Conférence internationale sur la population.

37. Compte tenu de l'importance de son ordre du jour en vue des travaux préparatoires du prochain vingt et unième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine consacré aux problèmes économiques, les participants à la Conférence ont longuement débattu les problèmes démographiques et apporté une contribution notable qui fait l'objet du deuxième Mémoire spécial de la Conférence des ministres de la CEA devant être présenté au Conseil économique et social des Nations Unies à sa seconde session ordinaire de 1985 1/, et des recommandations de la Conférence des ministres de la CEA sur les questions économiques inscrites au projet d'ordre du jour de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine 2/.

38. Les participants à la Conférence ont une fois de plus souligné l'importance que revêt la population dans le processus de développement et préconisé une meilleure intégration des variables démographiques dans la planification du développement. Ils ont également fait état des conséquences des taux d'accroissement démographique élevés ainsi que des flux migratoires sur le développement et la croissance économique. Les participants ont réaffirmé la nécessité de mettre en oeuvre le Programme d'action de Kilimandjaro et pris note des recommandations et de la Déclaration de Mexico.

V. LE SYSTEME PANAFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

39. En ce qui concerne le Système Panafricain de Documentation et d'Information (PADIS), on se souviendra qu'à sa troisième session, la Conférence commune des Planificateurs, Statisticiens et Démographes africains avait préparé un projet de résolution pour examen et éventuelle adoption par la dixième réunion de la Conférence des Ministres.

40. La Conférence des Ministres a adopté à sa 233ème séance, le 26 mai 1984, la résolution 498 (XIX), dotant le PADIS d'un Comité technique régional dont le mandat était défini comme suit :

1/ E/ECA/CM.11/77 Rev.1

2/ E/ECA/CM.11/80 Rev.1

- a) Orienter la politique générale du PADIS en définissant notamment des directives politiques, techniques et financières à suivre;
- b) Conseiller le Secrétaire exécutif dans la formulation et l'exécution du programme d'activités, prévue dans le cadre du projet conformément aux directives susmentionnées;
- c) Superviser l'implantation du projet à tous les niveaux de participation;
- d) Prendre toutes mesures susceptibles de rendre le projet plus efficace et plus rentable;
- e) Se réunir aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par an, étant entendu que pendant la phase transitoire il se réunirait au moins deux fois par an;
- f) Capter, au besoin, des spécialistes dans les domaines pertinents;
- g) Rendre compte tous les ans de ses activités à la Conférence des ministres par l'intermédiaire du Comité technique préparatoire plénier.

41. Ce comité technique régional serait composé :

- a) Du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui ferait fonction de président de droit du comité;
- b) De cinq experts de haut niveau, spécialistes des télécommunications, de la bibliothéconomie, de l'information ou de l'informatique qui seraient élus pour représenter leurs sous-régions respectives et agiraient en leur qualité personnelle pour une période de quatre ans;
- c) D'un représentant de l'OUA;
- d) D'un représentant de l'UNESCO;
- e) D'un représentant du PNUD;
- f) De membres cooptés conformément à l'alinéa f) du paragraphe 1 ci-dessus, à condition qu'il n'y en ait pas plus de trois à la fois.

42. La même résolution prévoyait également que les cinq membres représentants des Etats membres seraient élus par la Conférence des ministres, sur recommandation de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains mais que, pour la phase transitoire de quatre ans, les premiers membres seraient élus lors de la Conférence des ministres à sa dixième réunion; elle priait ensuite le Secrétaire exécutif de créer, dans les meilleurs délais, au sein de chaque MULPOC, un Comité technique sous-régional du PADIS qui aurait pour tâche principale de suivre l'exécution du projet dans la sous-région. Les présidents des comités techniques sous-régionaux seraient membres de droit du Comité technique régional.

43. La Conférence des Ministres a ensuite procédé à la désignation des cinq premiers membres représentants des Etats membres : Algérie, Ethiopie, Niger, Zaïre et Zambie.

44. Sur le plan sous-régional, la huitième Conférence des Ministres du MULPOC de l'Afrique de l'Ouest tenue à Niamey du 15 au 16 février 1985, a décidé de créer le Comité technique sous-régional du PADIS pour le MULPOC de l'Afrique de l'Ouest qui serait composé de cinq membres élus pour une période de deux ans. Le premier comité serait composé d'experts des pays suivants : Burkina Faso, Gambie, Guinée-Bissau, Nigeria et Sénégal.

45. De son côté le Conseil des Ministres du Centre multinational de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) pour les états de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, à sa huitième réunion tenue les 18 et 19 mars 1985 à Lusaka (Zambie) a créé également, par la résolution n° 4 (VIII), un Comité technique sous-régional de cinq membres dont le renouvellement s'effectuerait tous les 2 ans. Le premier comité serait composé de représentants des Comores, d'Ethiopie, du Lesotho, de Maurice et de la Zambie.

46. Un troisième Comité technique sous-régional composé de représentants de tous les états de la sous-région a été créé par la résolution n° 5 du Conseil des plénipotentiaires du MULPOC d'Afrique du Nord réuni à Tanger (Maroc) du 8 au 10 avril 1985.

47. La première réunion du Comité technique régional s'est tenue à Addis Abeba en mars 1985.

48. Ont participé à la réunion des représentants de l'Algérie, de l'Ethiopie du Niger, du Zaïre, du PNUD, de l'UNESCO et de l'OUA. La Banque africaine de Développement (BAD), le Secrétariat du Comité consultatif pour la coordination des Systèmes d'information (ACCIS) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI Canada) étaient représentés par des observateurs.

49. La Conférence des Ministres, à sa onzième réunion, a adopté le rapport du Comité et a formulé la résolution 534 (XX), entre autres invitant les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner leur centre participant au PADIS; et habilitant le Secrétaire exécutif :

- a) A négocier, au nom des Etats membres, avec les organismes d'aide au développement (PNUD, Communauté économique européenne, BAD et CRDI en particulier) susceptibles de prêter l'assistance financière nécessaire à l'exécution des activités de la troisième phase du PADIS aux niveaux régional, sous-régional et national;

- b) A négocier avec les Etats membres les modalités de leur participation active, du point de vue technique et financier, à l'exécution du projet régional du PADIS;
- c) A négocier avec des organismes techniques spécialisés (UPAT, UIT, BII et ASE), la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau panafricain de transmission de données répondant aux besoins du PADIS.

50. La même résolution priait en outre le Secrétaire exécutif de créer une équipe de conseillers techniques régionaux chargés de contribuer à l'exécution du projet; et de présenter à la prochaine réunion de la Conférence des ministres de la CEA un rapport concernant :

- a) Le plan de travail détaillé pour la phase III du programme du PADIS (1986-1989);
- b) Les ressources financières prévues et déjà obtenues pour l'exécution de la phase III du projet PADIS;
- c) Le degré de participation actuelle et prévue des Etats membres au PADIS et à son réseau.

51. Les Comités techniques sous-régionaux pour les Etats d'Afrique du Nord (NADIS) et les Etats d'Afrique de l'Ouest (WADIS) se sont réunis respectivement du 14 au 16 octobre 1985 et du 15 au 16 novembre 1985.

52. Leurs rapports seront soumis aux organes législatifs de leur MULPOC respectifs et au Comité technique régional.

53. La réunion de Comité technique sous-régional pour les Etats de l'Afrique australe (ESADIS) est prévue pour le mois d'Avril 1986.